CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS TARUSATE

PROCES-VERBAL
du lundi 14 octobre 2024 à 18h30

Sommaire

Liste des présents 3

Rappel de l'ordre du jour 4

Ouverture de séance 5

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE 5

Question / Commentaire 5

1 - 20241014-001 - CIAS - LEGS MME LANNIBOIS ANTOINETTE 5

Question / Commentaire 5

2 - 20241014-002 - CIAS - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 6

Question / Commentaire 6

3 - 20241014-003 - SAD - BUDGET PREVISIONNEL 2025 7

Question / Commentaire 7

4 - 20241014-004 - SAD - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 8

Question / Commentaire 8

5 - 20241014-005 - SAD - VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS - DIRECTEUR 9

Question / Commentaire 9

6 - 20241014-006 - EHPAD DE MAA - EPRD 2025 10

Question / Commentaire 11

7 - 20241014-007 - EHPAD DE MAA - EPRD 2025 - ROB 13

Question / Commentaire 13

8 - 20241014-008 - EHPAD DE MAA - CREATION DE POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 14

Question / Commentaire 14

9 - 20241014-009 - EHPAD DE MAA - CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN HORS CLASSE A TEMPS NON COMPLET - 14H00/HEBDO - EMPLOI DE CATEGORIE HIERARCHIQUE A 15

Question / Commentaire 15

10 - 20241014-010 - EHPAD DES 5 RIVIERES - BP-EPRD 2025 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) – ACTIVITE 2025 PREVISIONNELLE 16

Question / Commentaire 17

11 - 20241014-011 - EHPAD DES 5 RIVIERES - DECISION MODIFICATIVE DM1 19

Question / Commentaire 22

12 - 20241014-012 - EHPAD DES 5 RIVIERES - REEXAMEN DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL OCCUPANT LE POSTE D'ERGOTHERAPEUTE - EMPLOI DE CATEGORIE A 23

Question / Commentaire 23

13 - 20241014-013 - EHPAD DES 5 RIVIERES - REEXAMEN DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL OCCUPANT UN POSTE D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - EMPLOI DE CATEGORIE C 24
Question / Commentaire 24
14 - INF20241014-014 - CIAS - INFORMATION DEMISSION MEMBRE NOMME 25
Question / Commentaire 25
15 - INF20241014-015 - CIAS - INFORMATION AVANCEES CTA 26
Question / Commentaire 26
16 - INF20241014-016 - EHPAD DE MAA - INFORMATION MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL HOSPITALIER 27
Question / Commentaire 27

Liste des présents

Le Conseil d'Administration de la CIAS PAYS TARUSATE s'est réuni le lundi 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Patricia LOUBERE.

Nombre de conseillers élus: 33
Nombre de conseillers présents: 19
Nombre de conseillers représentés: 4
Nombre de conseillers absents: 10

Membres présents :
M. BATBY, Mme LOUBERE, Mme BERGES, Mme BLAISIUS, M. BOUTET, Mme COURROS, Mme DINCLAUX, Mme DUBOURG-DAUGREILH, M. DURAND, Mme GARRIDO, Mme LAPEYRE, M. LARRIEU, Mme MALET, Mme PALLARES, M. POCH, M. POSTIS, Mme PROSPER, M. SAUBANERE, M. SAUGNAC

Absents :M. CIVEL, M. BENESSE, M. BIBES, M. HAUQUIN, M. DUBARRY, Mme DEHEZ, M. DOUTHE, Mme TOUYA, M. HAUQUIN, M. POUSSARD

Pouvoirs : Armandine BEAUGIER, Sylvie DUFAU, Laurent NOLIBOIS, Annick SOUBIROU

Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DOSSIERS PRESENTES :

1 -20241014-001 CIAS - LEGS MME LANNIBOIS ANTOINETTE
2 -20241014-002 CIAS - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
3 -20241014-003 SAD - BUDGET PREVISIONNEL 2025
4 -20241014-004 SAD - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
5 -20241014-005 SAD - VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS - DIRECTEUR
6 -20241014-006 EHPAD DE MAA - EPRD 2025
7 -20241014-007 EHPAD DE MAA - EPRD 2025 - ROB
8 -20241014-008 EHPAD DE MAA - CREATION DE POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
9 -20241014-009 EHPAD DE MAA - CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN HORS CLASSE A TEMPS NON COMPLET - 14h00/HEBDO - EMPLOI DE CATEGORIE HIERARCHIQUE A
10 -20241014-010 EHPAD DES 5 RIVIERES - BP-EPRD 2025 – Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) – Activité 2025 prévisionnelle
11 -20241014-011 EHPAD DES 5 RIVIERES - DECISION MODIFICATIVE DM1
12 -20241014-012 EHPAD DES 5 RIVIERES - REEXAMEN DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL OCCUPANT LE POSTE D'ERGOTHERAPEUTE - EMPLOI DE CATEGORIE A
13 -20241014-013 EHPAD DES 5 RIVIERES - REEXAMEN DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL OCCUPANT UN POSTE D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - EMPLOI DE CATEGORIE C
14 -INF20241014-014 CIAS - INFORMATION DEMISSION MEMBRE NOMME
15 -INF20241014-015 CIAS - INFORMATION AVANCEES CTA
16 -INF20241014-016 EHPAD DE MAA - INFORMATION MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL HOSPITALIER

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Patricia LOUBERE, Vice-Présidente du CIAS, ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09/09/2024.

Question / commentaire

Pas de commentaire

1 - 20241014-001 - CIAS - LEGS MME LANNIBOIS ANTOINETTE

Madame La Vice-Présidente expose,

Mme Lannibois Antoinette née le 27/07/1952, fille de Mme Lannibois née Darclanne Marie Jeanne résidente de l'EHPAD des Cinq Rivières, est décédée le 24 Mai 2024 sans laisser de descendance directe.

La succession se compose de :

- Actif immobilier : maison de ville mitoyenne sise 170 avenue du 8 mai 1945 – 40250 SOUPROSSE estimée entre 110 000€ et 120 000€
- Actif bancaire : compte n°54300219467 au crédit agricole pour un montant d'environ 8 000€

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

2 - 20241014-002 - CIAS - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : L'obligation règlementaire est de 7€. Il a été validé en CST.

Mme Dinclaux : Quel que soit le contrat ?

Mme Loubère : pour tous les contrats labellisés.

3 - 20241014-003 - SAD - BUDGET PREVISIONNEL 2025

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration le budget annexe 2025 du SAD du Pays Tarusate (nomenclature M22).

Celui-ci est accompagné d'un rapport d'orientation budgétaire.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **3 016 810.02 €**

- La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **10 114.70 €**

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Hucbourg présente le budget sur un prévisionnel de 70 000 heures pour l'année 2025.

Mme Loubère : une expérimentation mobilité est lancée par le CD 40 pour la location en longue durée de véhicule.
Le carburant sera pris en charge soit par le SAD soit par les agents.
Elle a été prévue dans les dépenses.
Le CIAS optera probablement pour des voitures thermiques car le territoire est très vaste et pour une voiture sans permis pour faciliter l'intégration d'un agent en attendant qu'elle passe son permis.

Les voitures seront mises à disposition des titulaires mais aussi des contractuelles.
Un roulement sera effectué : pendant 6 mois - 5 personnes, après 6 mois - 5 autres personnes.
L'expérience se fera sur la base du volontariat.

4 - 20241014-004 - SAD - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Madame la Vice-Présidente expose,

L'article R. 314-18 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) précise :
« Les propositions budgétaires de l'établissement ou du service sont accompagnées d'un rapport budgétaire, établi par une personne ayant qualité pour représenter l'établissement. Ce rapport justifie les prévisions de dépenses et de recettes.
A ce titre, notamment :
1° Il précise les hypothèses effectuées en matière d'évolution des prix, des rémunérations et des charges sociales et fiscales relatives à la reconduction des moyens autorisés dans le cadre du budget exécutoire de l'année précédente ;
2° Il retrace, dans un tableau, l'activité et les moyens de l'établissement ou du service au cours des trois années précédentes, en faisant notamment apparaître, pour chaque année, le nombre prévisionnel et le nombre effectif de personnes prises en charge ;
3° Il effectue le bilan, sur les deux derniers exercices et l'exercice en cours, des promotions et augmentations individuelles ou catégorielles des rémunérations au sein de l'établissement ou du service ;
4° Il justifie le montant prévisionnel global de la rémunération du personnel, en détaillant les hypothèses retenues en matière de promotion et d'avancement, et leur incidence sur le nombre de points d'indice qui en résultent, par application des conventions collectives ou des dispositions statutaires applicables à l'établissement ou au service ;
5° Il indique, le cas échéant, les éléments du projet d'établissement mentionné à l'article L. 311-8 qui justifient les dépenses proposées. »

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

5 - 20241014-005 - SAD - VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS - DIRECTEUR

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que, suite au décret susmentionné, les exigences de qualification des directeurs de service médico-social ont été modifiées.

Afin de pouvoir assurer les fonctions de directeur du service autonomie à domicile (SAD), il convient à M.Hucbourg d'obtenir, par voie de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP), le diplôme « Master 2 mention Santé publique – parcours management des organisations médicales et médico-sociales »,

La formation se déroulera du 13/01/2025 au 29/06/2026 à raison de 1 semaine par mois en présentiel à l'ISPED de l'université de Bordeaux.

Les frais de formation s'élèvent à 5 780€

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : M.Hucbourg doit obtenir le diplôme pour pouvoir assurer pleinement ses missions de directeur du SAD.

6 - 20241014-006 - EHPAD DE MAA - EPRD 2025

Madame la vice-présidente expose

Le budget prévisionnel dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2025, se décompose de la façon suivante, et est présenté en la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)			
DEPENSES & CHARGES		**RECETTES & PRODUITS**	
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	600 294 €	Groupe I – Produits de la tarification	3 135 038 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	2 760 158 €	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	300 678 €
Groupe III - Charges afférentes à la structure	501 928 €	Groupe III – Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	36 550 €
Total des charges	**3 862 380 €**	**Total des produits**	**3 472 266 €**
		Résultat comptable prévisionnel déficitaire	(-) 390 114 €
TOTAL EQUILIBRE DU CRP	**3 862 380 €**		**3 862 380 €**

Les recettes ont été calculées sur une activité de

- Hébergement permanent : 20 440 jours soit 100 %, 56 résidents, 365 jours.
- Hébergement temporaire : 1 095 jours soit 100 %, 3 résidents, 365 jours.
- Accueil de jour : 208 jours soit 40 %, 1 résident 4 jours par semaine.

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

Dans le rapport présenté en annexe de la présente délibération, il est demandé :

Au département :
D'accepter

Un prix de journée hébergement (à compter du 1er mars 2025) de 67.57 € et un prix accueil de jour de 41.20 € (à compter du 1er janvier 2025).

Nous octroyer une dotation permettant de limiter le déficit de la section hébergement qui est affiché sur le budget prévisionnel 2025 à – 128 749 €.

Ainsi qu'une dotation complémentaire pour limiter le déficit de la section dépendance présenté à – 118 835 €.

A l'ARS :
Nous octroyer une dotation complémentaire pour apurer le déficit prévisionnel de – 142 529 €.

La Capacité d'Autofinancement mesure les ressources internes permettant à l'établissement de

s'autofinancer ; elle constitue donc une ressource d'investissement.

La CAF ou IAF est calculée de la manière suivante :

Comptes 68 = 244 070 €

- (moins)

Compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » = 36 550 €
Résultat comptable déficitaire de la section d'exploitation du budget prévisionnel 2025 = - 390 114 €
= (égal) Un total de – 182 594 €
L'insuffisance d'autofinancement prévisionnelle se monte à : – 182 594 €.

Ainsi, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP), dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement se décompose comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (Investissement)			
EMPLOIS (Dépenses)		RESSOURCES (Recettes)	
Titre 1 - Remb. des dettes financières			
1641 – Remboursement en capital de l'emprunt	149 292 €	032 – Capacité d'Auto Financement	
Titre 2 – Acq d'éléments de l'actif immo.			
2153 – équipement type rails	23 000 €	10222- FCTVA	20 200 €
2154 - Matériel et outillage	52 000 €	1311- Subvention ARS	20 000 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	5 500 €		
2188 - Autres	5 000 €		
2184 – Mobilier	3 000 €		
Cumul des dépenses	**237 792 €**		
032 – insuffisance d'autofinancement	**182 594 €**		
TOTAL DES EMPLOIS	**420 386 €**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**40 200 €**
		033 – Prélèvement sur le Fonds de Roulement	380 186 €
CUMUL	**420 386 €**	**CUMUL**	**420 386 €**

Le tableau de financement présente
Des dépenses à hauteur de 237 792 €,
Une insuffisance d'autofinancement de 182 594 € et donc un prélèvement sur le fonds de roulement de 380 186 €.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Blanche-Meunier présente l'EPRD 2025.

7 - 20241014-007 - EHPAD DE MAA - EPRD 2025 - ROB

Madame la vice-présidente expose

Il est soumis à l'assemblée un débat d'orientation budgétaire présentant un budget prévisionnel de l'établissement pour 2025 et présenté en annexe de la présente.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

8 - 20241014-008 - EHPAD DE MAA - CREATION DE POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame la vice-présidente expose,

Dans le cadre d'une réorganisation du service restauration de l'EHPAD de Rion des Landes, il convient de recruter un responsable afin d'assurer les fonctions de management du personnel et d'approvisionnement des denrées entre autres.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : on remplace quelqu'un ?

Mme Técheney : il y a un an le CIAS a reçu une lettre du chef de cuisine en place qui demande à ne plus occuper ce poste. Les 5 cuisiniers de l'EHPAD étant titulaires, il n'est pas possible de recruter. Un cuisinier va être transférer sur un autre service et un recrutement va être fait sur le poste de chef de cuisine.

9 - 20241014-009 - EHPAD DE MAA - CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN HORS CLASSE A TEMPS NON COMPLET - 14H00/HEBDO - EMPLOI DE CATEGORIE HIERARCHIQUE A

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : le médecin est déjà là mais le poste n'était pas ouvert.

Mme Técheney : A ce jour le médecin n'offre que 2 demi-journées de médecin coordonnateur.

Mme Garrido : ils seront 2 médecins coordonnateurs ?

Mme Técheney : oui, nous avons déjà deux candidatures.

10 - 20241014-010 - EHPAD DES 5 RIVIERES - BP-EPRD 2025 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) – ACTIVITE 2025 PREVISIONNELLE

PROPOSITION :

Le budget prévisionnel dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2025 se décompose de la façon suivante, et est présenté sous la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)			
DEPENSES & CHARGES		**RECETTES & PRODUITS**	
Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	614.770,00 €	Groupe1 Produits de la tarification et assimilés	3.123.089,77 €
Groupe 2 Dépenses afférentes au Personnel	2.688.474,39 €	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	324.200,00 €
Groupe3 Dépenses afférentes à la structure	511.267,24 €	Groupe 3 Produits financiers et non encaissables	12.533,14 €
Total des Charges	**3.814.511,63 €**	**Total des Produits**	**3.459.842,91 €**
		Résultat comptable prévisionnel déficitaire	354.668,72 €
CUMUL	**3.814.511,63 €**	**CUMUL**	**3.814.511,63 €**

Dans le rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe de la présente délibération, il est demandé au Département d'accepter un prix de journée hébergement (à compter du 1er février 2025) de 67,57 €
Les recettes ont été calculées sur une activité projetée de :

- Hébergement permanent : Taux d'occupation de 98 %, soit 19.674 jours
- Hébergement temporaire : Taux d'occupation de 93 %, soit 1.018 jours
- Accueil de jour : Taux d'occupation de 35 %, soit 176 jours

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

La Capacité d'Auto Financement (CAF) mesure les ressources internes permettant à l'établissement de s'autofinancer, elle constitue donc une ressource d'investissement.

La CAF est calculée de la manière suivante :

- Compte 6811 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions » = 92.956,46 €
- Compte 6817 « Provision pour Créances irrécouvrables » = 0 €

- (moins)

- Compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » = - 12.438,14 €

- Résultat comptable déficitaire/excédentaire de la section d'exploitation du budget prévisionnel 2022 = - 354.668,72 €

= (égal) un total de – 274.150,40 €

L'IAF (Insuffisance d'Autofinancement quand la CAF est négative) se monte à 274.150,40 €.

Ainsi, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP), dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement, se décompose comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP)			
EMPLOIS (Dépenses)		**RESSOURCES (Recettes)**	
IAF	274.150,40 €	CAF	0,00 €
Remboursement des dettes financières	0,00 €	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €
Immobilisations	90.000,00 €	Apports, dotations et subventions	0,00 €
Autres emplois	0,00 €	Autres ressources	0,00 €
Total des Emplois	**364.150,40 €**	**Total des Ressources**	**0,00 €**
Apport au Fond de Roulement	0,00 €	Prélèvement sur le Fond de Roulement	364.150,40 €
CUMUL EMPLOIS	**364.150,40 €**	**CUMUL RESSOURCES**	**364.150,40 €**

Le Tableau de Financement expose une IAF de 274.150,40 € et des dépenses à hauteur de 90.000 € qui s'équilibrent en recettes par un prélèvement sur le Fond de Roulement de 364.150,40 €.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Meuris présente l'EPRD 2025

M.Durand : Comment vous faites pour fonctionner avec ces déficits ?

M.Meuris : Pour le moment les établissements ont de la réserve.

M.Durand : Est-il possible d'augmenter la participation des résidents et dans quelle mesure ?

Mme Blanche-Meunier : les établissements ont un agrément 100% aide sociale, c'est le département qui fixe le tarif de l'hébergement.

Mme Loubère : nous avons assisté à une réunion au département sur la situation des EHPAD's.
Entre 2019 et 2023 :
- Augmentation des charges de plus de 33% (36% pour les charges salariales). Le Ségur n'a pas été totalement compensé par l'ARS.
- Le prix de journée a été augmenté seulement de 12%

Mme Técheney : la prime inflation en 2022 et la prime pouvoir d'achat n'ont pas été compensées non plus.

Mme Loubère : le département des landes fait partie des départements où les résidents payent le moins cher. La moyenne nationale est à 72€ en prix de journée. L'idée du département est de tendre au maximum vers ces 72€

Mme Técheney : le décret est passé pour le tarif différentié en fonction des revenus. Une étude avec les 2 directeurs : il faudra 5 ans pour arriver à quelque chose de cohérent et les recettes dégagées seront seulement de 5000 à 6000€.

M.Durand : le système est en faillite.

Mme Loubère : Le Département a financé en 2024, 8 500 000€ pour la dépendance contre 7 500 000 € en 2023.

Mme Técheney : dans la dépendance sont aussi financés les services autonomie. Pour le SAD depuis 10ans, le déficit structurel est de 700 000 €.

Mme Loubère : Le 8/11/2024 le département va voter une enveloppe supplémentaire (l'année dernière, l'aide à l'inflation était de 40 000€ par établissement).
Contrairement à d'autres établissements, nous n'avons pas encore fait le choix de fermer des lits.
Nous restons vigilants sur le taux d'activité et le bien-être au travail.

Mme Courros : Tous les autres sont en déficit ?

Mme Loubère : oui plus de 90%

M.Meuris : oui certains sont en cessation de paiement des salaires.

Mme Técheney : Cela dépend de la gestion mise en place sur les bâtis.

Mme Courros : A 72€ cela ne suffirait pas ?

M.Durand : On n'est pas obligé de réglé le déficit dans l'année.

Mme Técheney : Le déficit doit être représenté l'année d'après, il ne peut pas être lissé.
Il faudrait monter le loyer mensuel à 3600€ soit environ 100€ de prix de journée pour pouvoir combler le déficit.

11 - 20241014-011 - EHPAD DES 5 RIVIERES - DECISION MODIFICATIVE DM1

Madame la Vice-Présidente indique aux membres du Conseil d'Administration du CIAS du Pays Tarusate qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires au niveau de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépense 2024, sur l'ensemble des sections, en investissement et en exploitation.

Il est soumis au conseil d'administration la modification du budget d'exploitation de la façon suivante :

Section Fonctionnement

DEPENSES

		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe 1					
6251	Voyages & Déplacements	+ 500,00 €			+ 500,00 €
6288	Autres prestations	- 500,00 €			- 500,00 €
Total Groupe 1		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe 2					
64111	Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale (Titulaires et Stagiaires)		+ 10 752,36 €	+ 25 088,85 €	+ 35 841,21 €
6228	Divers	+ 486,00 €			+ 486,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	- 486,00 €			- 486,00 €
Total Groupe 2		0,00 €	+ 10 752,36 €	+ 25 088,85 €	+ 35 841,21 €
Groupe 3					
61351	Locations mobilières - Informatique	+ 200,00 €			+ 200,00 €
61353	Locations mobilières - Transport	- 200,00 €			- 200,00 €
Total Groupe 3		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CUMUL DES MODIFICATIONS EN DEPENSES		+ 0,00 €	+ 10 752,36 €	+ 25 088,85 €	+ 35 841,21 €
CUMUL DES MODIFICATIONS EN DEPENSES (Après Compensation)		+ 0,00 €	+ 10 752,36 €	+ 25 088,85 €	+ 35 841,21 €

RECETTES

		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe 1					
735111	Hébergement permanent des Résidents affiliés à un Régime obligatoire de la Sécurité	+ 3 669,74 €	+ 1 822,39 €	+ 27 697,87 €	+ 33 190,00 €
7351121	Financements complementaires - Hébergement Temporaire			+ 261,00 €	+ 261,00 €
7351122	Financements complementaires - Accueil de Jour			+ 179,00 €	+ 179,00 €
7351123	Financements complementaires - PASA			+ 523,00 €	+ 523,00 €
7352121	Produits du Département - Dépendance - Hébergement permanent des Résidents		+ 19 455,05 €		+ 19 455,05 €
Total Groupe 1		+ 3 669,74 €	+ 21 277,44 €	+ 28 660,87 €	+ 53 608,05 €
Groupe 2					
6097	Rabais sur achats de marchandises	+ 1 356,79 €			+ 1 356,79 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel non medical		+ 10 752,36 €	+ 25 088,85 €	+ 35 841,21 €
Total Groupe 2		1 356,79 €	10 752,36 €	25 088,85 €	37 198,00 €
Groupe 3					
Total Groupe 3		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CUMUL DES MODIFICATIONS EN RECETTES		+ 5 026,53 €	+ 32 029,80 €	+ 53 749,72 €	+ 90 806,05 €
Compensation des Déficits					
031	Résultat prévisionnel comptable déficitaire	- 5 026,53 €	- 21 277,44 €	- 28 660,87 €	- 54 964,84 €
CUMUL DES MODIFICATIONS EN RECETTES (Après Compensation)		+ 0,00 €	+ 10 752,36 €	+ 25 088,85 €	+ 35 841,21 €

***En matière de Dépenses* : + 35.841,21 €**

- Groupe 1 : 0 €

- Compte 6251 « Voyage et Déplacements » : Augmentation de 500 €.
- Compte 6288 « Autres prestations » : Baisse du budget de 500 € pour couvrir le compte 6251.

- Groupe 2 : + 35.841,21 €

- Compte 64111 « Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale (Titulaires et Stagiaires) » : Augmentation de 38.841,21 € en lien avec le remboursement reçu pour un agent en longue maladie et dont la régularisation a eu lieu en 2024.
- Compte 6228 « Divers » : Augmentation de 486 € pour couvrir un besoin de formation supplémentaire.
- Compte 6488 « Autres charges diverses de personnel » : Baisse du budget de 486 € pour couvrir le compte 6228.

- Groupe 3 : 0 €

- Compte 61351 « Locations mobilières – Informatique » : Augmentation de 200 €.
- Compte 61353 « Locations mobilières – Transport » : Baisse du budget de 200 € pour couvrir le compte 61351.

En matière de Recettes : + 90.806.05 €

- Groupe 1 : + 53.608,05 €

- Compte 735111 « Hébergement permanent des Résidents affiliés à un Régime obligatoire de la Sécurité Sociale » : Augmentation de 33.190 €, conformément à la Notification ARS / Décision tarifaire 2024-1 n° 6537 portant fixation du forfait global de soins pour 2024
- Compte 7351121 « Financements complémentaires - Hébergement Temporaire » : Augmentation de 261 €, conformément à la Notification ARS / Décision tarifaire 2024-1 n° 6537 portant fixation du forfait global de soins pour 2024
- Compte 7351122 « Financements complémentaires - Accueil de Jour » : Augmentation de 179 €, conformément à la Notification ARS / Décision tarifaire 2024-1 n° 6537 portant fixation du forfait global de soins pour 2024
- Compte 7351123 « Financements complémentaires – PASA » : Augmentation de 523 €, conformément à la Notification ARS / Décision tarifaire 2024-1 n° 6537 portant fixation du forfait global de soins pour 2024
- Compte 7352121 « Produits du Département - Dépendance - Hébergement permanent des Résidents » : Augmentation de 19.455,05 €, conformément à l'Arrêté du Département des Landes n° DGAS-PPA-ETS-2024-052 portant sur la modification de la fixation du point GIR départemental pour 2024

- Groupe 2 : + 37.198 €

- Compte 6097 « Rabais sur achats de marchandises » : Augmentation de 1.356,79 € en lien avec des rétrocession de fournisseurs alimentaires.
- Compte 6419 « Remboursement sur rémunération du personnel non médical » : Augmentation de 38.841,21 € en lien avec le remboursement reçu pour un agent en longue maladie et dont la régularisation a eu lieu en charge sur 2024.

- Groupe 3 : 0 €

Considérant ces éléments, le résultat prévisionnel comptable déficitaire et, de ce fait, la compensation des déficits est en baisse de - 54.964,84 €, amenant ainsi le résultat déficitaire prévisionnel de - 365.988,43 € à - 311.023,59 € pour 2024

De la même façon, il est soumis à l'assemblée les modifications suivantes sur le budget d'investissement :

Dépenses d'Investissement

Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

Compte	Emploi	EPRD v1	DM 1	EPRD v2
c/208	Installation incorporelles (Autres)	10 000,00 €	-7 105,60 €	2 894,40 €
	Evolution Titan Malta	10 000,00 €	-10 000,00 €	0,00 €
	Licences Tovertafel	0,00 €	2 894,40 €	2 894,40 €
c/2151	Installation complexe spécialisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	0,00 €	0,00 €
c/2153	Installation à caractère spécifique	47 757,40 €	-5 596,95 €	42 160,45 €
	Sèche Linge (Miele)	13 000,00 €	-13 000,00 €	0,00 €
	Four - Cuisine	27 594,00 €	-474,00 €	27 120,00 €
	Renouvellement d'équipement - Préparation froide - Cuisine	0,00 €	8 808,85 €	8 808,85 €
	ECG	7 163,40 €	-931,80 €	6 231,60 €
c/2154	Matériel et outillage	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
	Matériel Lingerie (Charriot, Armoires, Penderie, ...)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
c/2181	mobilisations corporelles (Installations générales age	16 054,39 €	-16 054,39 €	0,00 €
	Réparation de Toiture	16 054,39 €	-16 054,39 €	0,00 €
c/2183	es Immobilisations corporelles (Bureau et informati	10 000,00 €	5 232,66 €	15 232,66 €
	Serveur Informatique - Préconisation ALPI	10 000,00 €	5 232,66 €	15 232,66 €
c/2184	Mobilier	10 000,00 €	6 649,60 €	16 649,60 €
	Mobilier	10 000,00 €	6 649,60 €	16 649,60 €
c/2188	Autres	188,21 €	-188,21 €	0,00 €
	Autres imprévus	188,21 €	-188,21 €	0,00 €
	TOTAL DES EMPLOIS	95 000,00 €	-17 062,89 €	77 937,11 €
032	IAF (Insuffisance d'Auto-Financement)	296 293,64 €	-54 964,84 €	241 328,80 €
033	Apport au fond de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CUMUL	391 293,64 €	-72 027,73 €	319 265,91 €

Recettes d'Investissement

Titre 1 – Augmentation des capitaux propres

Compte	Emploi	EPRD v1	DM 1	EPRD v2
c/10222	FC TVA	12 849,03 €	0,00 €	12 849,03 €
c/1311	Subvention ARS PAI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
c/1312	Subvention du Département	0,00 €	0,00 €	0,00 €
c/1312	Subvention du CIAS	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
c/13188	Subvention CARSAT	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES	37 849,03 €	2 500,00 €	40 349,03 €
032	CAF (Capacité d'Auto-Financement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
033	Prélèvement sur le fond de roulement	353 444,61 €	-74 527,73 €	278 916,88 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

12 - 20241014-012 - EHPAD DES 5 RIVIERES - REEXAMEN DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL OCCUPANT LE POSTE D'ERGOTHERAPEUTE - EMPLOI DE CATEGORIE A

Madame la Vice-Présidente expose, la difficulté de recruter voire de pérenniser des Ergothérapeutes au sein des structures médicaux sociales.

A la suite de plusieurs échanges avec l'agent positionné sur ce poste au sein de l'EHPAD des Cinq Rivières et de l'importance des missions exécutées, il convient de réévaluer sa rémunération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Meuris : il s'agit de Julie. Elle a essayé de passer le concours, elle va passer en CDI sur la base de l'indice quel aurait eu si elle avait été titularisée.

13 - 20241014-013 - EHPAD DES 5 RIVIERES - REEXAMEN DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL OCCUPANT UN POSTE D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - EMPLOI DE CATEGORIE C

Madame la Vice-Présidente rappelle au conseil d'administration, la difficulté de recruter voire de pérenniser des profils médicaux sociaux au sein des structures médicaux sociales et notamment des fonctions d'auxiliaire de soins diplômées.

A la suite de plusieurs échanges avec l'agent positionné sur ce poste au sein de l'EHPAD des Cinq Rivières et de l'importance des missions exécutées, il convient de réévaluer sa rémunération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Meuris : L'agent est en démarche de VAE.

Mme Garrido : Elle est catégorie C ?

Mme Loubère : Oui, cela fait partie des choix pour le bien vieillir de nos résidents.

14 - INF20241014-014 - CIAS - INFORMATION DEMISSION MEMBRE NOMME

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Técheney : on va élargir à d'autres associations et établissements du Pays Morcenais et MACS, Mont de Marsan et Dax.

15 - INF20241014-015 - CIAS - INFORMATION AVANCEES CTA

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère donne la parole à Maëva Mouteau.

Mme Loubère : Le SAD du Pays Tarusate à l'obligation d'ici fin 2025 de fusionner et/ou s'associer avec un SSIAD ou un cabinet de soin infirmier. Nous avons pris contact avec le SSIAD de L'EHPAD de Tartas. L'ADMR a déjà un service infirmier au sein de leur structure. De la même façon, le SSIAD a l'obligation d'avoir un service d'aide à domicile.

Mlle Mouteau : dans ce cadre, des fiches missions ont été élaborées.

16 - INF20241014-016 - EHPAD DE MAA - INFORMATION MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL HOSPITALIER

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
23	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : il s'agit du Dr Becerro-Hallard qui est mise à disposition par l'hôpital de Dax.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de commentaire

Prochaine séance du Conseil d'Administration : 16/12/2024

Le(a) secrétaire de séance,

Marie-Hélène PALLARES

La Vice-Présidente du CIAS,

Patricia LOUBERE

C.I.A.S du Pays TARUSATE

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (https://www.pays-tarusate.fr/Pays-Tarusate/CIAS/Deliberations-du-CIAS) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »

Signatures des membres du Conseil d'Administration